



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2019 • Sechzehnte Sitzung • 21.03.19 • 15h00 • 18.3404
Conseil national • Session de printemps 2019 • Seizième séance • 21.03.19 • 15h00 • 18.3404



18.3404

Motion Häberli-Koller Brigitte. Forschungsanstalt Agroscope als autonome öffentlich-rechtliche Anstalt des Bundes mit Rechtspersönlichkeit

Motion Häberli-Koller Brigitte. Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 25.09.18

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 21.03.19

Antrag der Kommission
Annahme der modifizierten Motion

Proposition de la commission
Adopter la motion modifiée

La presidente (Carobbio Guscetti Marina, presidente): Avete ricevuto un rapporto scritto della commissione.

Schneider Schüttel Ursula (S, FR), für die Kommission: Es geht nochmals um die Forschungsanstalt Agroscope. Die Finanzkommission hat an ihren Sitzungen vom 12. Oktober 2018 und vom 17. Januar 2019 die Motion Häberli-Koller beraten, mit der der Bundesrat beauftragt werden soll, Agroscope bis spätestens auf den 1. Januar 2021 in eine autonome öffentlich-rechtliche Anstalt des Bundes mit Rechtspersönlichkeit auszulagern. Die Anstalt soll direkt dem WBF angegliedert werden.

Die Finanzkommission ist bezüglich der Umwandlung in eine öffentlich-rechtliche Anstalt grundsätzlich kritisch eingestellt. Deshalb haben wir in einem ersten Schritt beim WBF einen Bericht zu den Vor- und Nachteilen einer Auslagerung sowie der verschiedenen Varianten beantragt. Der von einer Arbeitsgruppe erarbeitete Bericht wurde uns an der Sitzung vom 17. Januar 2019 vorgestellt. Dabei wurde namentlich festgehalten, dass bei einer Auslagerung zusätzliche Ressourcen nötig wären, dass eine Auslagerung zu einer grossen Reorganisation führen würde – namentlich wegen der Trennung der Forschung von den Vollzugsaufgaben und Vollzugshilfen – und dass vorerst nur eine Erweiterung des Agroscope-Rates empfohlen werde.

Das WBF hat drei Varianten geprüft: erstens die Auslagerung in die dezentrale Bundesverwaltung und die Schaffung einer selbstständigen öffentlich-rechtlichen Anstalt mit eigener Rechnung und eigener Rechtspersönlichkeit; zweitens eine Auslagerung mit Integration in die ETH, die eine öffentlich-rechtliche Anstalt ist; drittens keine Auslagerung, dafür eine Erweiterung des Agroscope-Rates, was die Erfüllung des zentralen Anliegens, nämlich die Integration der Anspruchsgruppen in den Agroscope-Rat, ermöglichen würde.

Diese letztgenannte Variante mit der Öffnung und Erweiterung des Rates unter Verbleib der Institution in der zentralen Bundesverwaltung könnte sehr einfach umgesetzt werden. Vorgesehen ist ein Agroscope-Rat, der sich aus bundesinternen Vertreterinnen und Vertretern des Bundesamtes für Landwirtschaft, des Bundesamtes für Umwelt und des Bundesamtes für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen sowie aus bundesexternen Vertreterinnen und Vertretern der Landwirtschaft und der landwirtschaftlichen Forschung zusammensetzt. Der Rat hätte namentlich strategische Aufgaben. Die Arbeitsgruppe des WBF hat daher in ihrem Bericht empfohlen, diese Variante rasch im Sinne einer Übergangslösung umzusetzen.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2019 • Sechzehnte Sitzung • 21.03.19 • 15h00 • 18.3404
Conseil national • Session de printemps 2019 • Seizième séance • 21.03.19 • 15h00 • 18.3404



Die Erweiterung des Agroscope-Rates und namentlich der Einbezug der landwirtschaftlichen Praxis ist in der Finanzkommission nicht bestritten und grundsätzlich positiv aufgenommen worden. Angemerkt wurde, dass im Hinblick auf den gesetzlichen Auftrag, auch Grundlagen für umwelt- und tiergerechte Produktionsformen zu liefern, Vertreterinnen und Vertreter von Umwelt- und Tierschutzinteressen im Agroscope-Rat Einsitz nehmen sollten. Weiter wurde in der Sitzung der Finanzkommission konkretisiert, dass diese sogenannte Übergangs-lösung auch eine definitive sein könnte, sobald ein definitiver Entscheid über die Governance der Agroscope in Kenntnis der Kosten gefällt sein wird.

Die Finanzkommission schlägt Ihnen nach intensiven Diskussionen vor, den Text der ursprünglichen Motion Häberli-Koller abzuändern, und zwar so, dass der Bundesrat einen Prüfungsauftrag für eine Umwandlung der Forschungsanstalt erhält. Ausserdem soll der Bundesrat die Konsequenzen dieser Umwandlung evaluieren, insbesondere in Bezug auf Kosten und Leistungen. Bis zur Inkraftsetzung der neuen Rechtsform soll der Agroscope-Rat mit einer Vertretung aus der landwirtschaftlichen Praxis ergänzt werden. Der Agroscope-Rat ist bei der strategischen Ausrichtung für die Festlegung der Forschungsziele zuständig.

Die Mehrheit der Kommission steht wie gesagt einer Auslagerung der Agroscope kritisch gegenüber, namentlich wegen der zu befürchtenden Mehrkosten und der Abgabe der politischen Einflussnahme durch Parlament und Bundesrat. Der Änderungsantrag wurde daher in der Kommission mit 14 zu 10 Stimmen bei 1 Enthaltung angenommen. Die relativ starke Minderheit der Kommission ist der Meinung, dass weitere Abklärungen für eine Auslagerung unnötig sind, da die Fakten vorliegen. Es ist ihr ein Anliegen, möglichst rasch Rechtssicherheit zu schaffen, namentlich für das Personal der Agroscope, aber auch für die Agridea. Die Auslagerung wird nicht als der richtige Schritt und weitere Prüfaufträge werden als unnötig erachtet.

Ich komme zum Schluss: Die Kommission beantragt Ihnen mit 12 zu 11 Stimmen bei 2 Enthaltungen, die Motion gemäss Änderungsantrag anzunehmen.

Grin Jean-Pierre (V, VD), pour la commission: La motion 18.3404, déposée par Madame la conseillère aux Etats Brigitte Häberli-Koller, demandant de transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique, a été acceptée par le Conseil des Etats le 25 septembre dernier. Pour mémoire, à l'heure actuelle, Agroscope est dirigée, comme les offices fédéraux, selon le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale.

Le Conseil des Etats, en acceptant cette motion, a jugé que ce modèle restreignait la marge de manœuvre d'Agroscope et ne tenait pas suffisamment compte des besoins d'une station de recherche. C'est pourquoi il serait judicieux, selon lui, de rendre Agroscope autonome, à l'image des établissements de recherche du domaine des EPF et de l'IFFP. En outre, le fait de procéder à l'autonomisation de la station serait synonyme de réorganisation qui permettrait aussi d'apaiser l'inquiétude actuelle des collaboratrices et collaborateurs.

Le Conseil fédéral soutient qu'il faut d'abord définir la stratégie et les objectifs, avant de fixer les structures. La motion, acceptée telle que rédigée par Madame Häberli-Koller, vise pour sa part à prendre en premier lieu une décision concernant les structures.

Lors de sa séance du 12 octobre 2018, la Commission des finances a décidé de demander au Département fédéral de

AB 2019 N 550 / BO 2019 N 550

l'économie, de la formation et de la recherche de présenter dans un rapport les avantages et les inconvénients d'une autonomisation d'Agroscope. Elle a donc suspendu le traitement de la motion dans l'attente de ce rapport.

Le 17 janvier 2019, la commission s'est une nouvelle fois penchée sur la motion, après avoir étudié le rapport du Conseil fédéral. Suite à cette étude, une proposition visant à modifier la motion lui a été présentée avec le contenu suivant: "Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la transformation de l'institut de recherche Agroscope en une institution de droit public autonome dotée de la personnalité juridique au sein de la Confédération en accordant une attention particulière à la structure de gouvernance d'entreprise avec y compris des représentants du monde agricole. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle forme juridique, la structure et l'organisation en place depuis 2017 doivent être complétées par un nouveau conseil d'Agroscope, qui comprend notamment une représentation des praticiens agricoles et dispose d'un droit de recours sur la prise de décision au niveau stratégique."

Cette proposition de modification englobe deux aspects. Le premier, au lieu d'être chargé impérativement de transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public avec un délai impératif au 1er janvier 2021, le Conseil fédéral devra uniquement examiner ce scénario de façon approfondie et en évaluer les conséquences sous l'angle des coûts et des prestations d'Agroscope, comme le propose le



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2019 • Sechzehnte Sitzung • 21.03.19 • 15h00 • 18.3404
Conseil national • Session de printemps 2019 • Seizième séance • 21.03.19 • 15h00 • 18.3404



groupe de travail qui a été chargé du rapport. Le deuxième aspect consiste dans le fait que les représentants du monde agricole doivent être davantage associés à la conception des structures de gouvernance d'entreprise et siéger dans le conseil d'Agroscope, qui aura la compétence de décider de l'orientation stratégique et de la définition des objectifs en matière de recherche.

Lors des débats de la Commission des finances, l'intégration du monde agricole n'a suscité aucune opposition. Il a été précisé que cette notion incluait également les représentants de la protection de l'environnement et des animaux. Par contre, la réforme structurelle d'Agroscope a suscité des critiques au sein de la commission qui craint des surcoûts. En outre, en cas de réforme structurelle, le Parlement et le Conseil fédéral renonceraient à une bonne partie de leur influence politique.

La décision de principe prise par le Conseil fédéral le 30 novembre 2018, comme l'a relevé Monsieur le conseiller fédéral Parmelin, lequel envisage un campus de recherche centralisé à Posieux, un centre de recherche régional en Suisse alémanique à Reckenholz et un autre en Suisse romande à Changins et des stations de recherche décentralisées, a également été évoquée. Il est également prévu d'investir directement dans la recherche les ressources dégagées par ce gain d'efficacité. Ce faisant, le Conseil fédéral suit la voie tracée par les motions adoptées 18.4087 et 18.4088.

D'autre part, fin février de cette année, une lettre a été envoyée par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche à diverses organisations régionales susceptibles de collaborer avec Agroscope comme entité satellite.

Concernant la motion qui nous est soumise aujourd'hui, après délibération, la commission a adopté une proposition de modification de son texte par 14 voix contre 10 et 1 abstention.

Certains membres de la commission – une minorité – ne souhaitent pas de nouvelle analyse sur la pertinence d'une autonomisation, car ils considèrent que les données relatives à ce dossier existent déjà et qu'elles plaignent globalement contre une autonomisation. Ces membres tiennent à garantir rapidement la sécurité juridique et ont proposé le dépôt d'une motion de commission qui chargerait simplement le Conseil fédéral d'élargir l'organe de direction stratégique de la station de recherche Agroscope en l'ouvrant notamment à des représentants du monde agricole. Le nouveau conseil serait chargé de définir l'orientation stratégique et les objectifs en matière de recherche.

Afin de garantir un environnement de travail sûr aux collaborateurs d'Agroscope et de ne pas agir dans l'urgence, comme le demandait la motion dans sa version non modifiée, je vous invite à accepter la motion 18.3404 dans sa version modifiée par la Commission des finances.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Cela a été dit, sur mandat de la Commission des finances, un groupe de travail composé de représentants de l'agriculture et de l'administration fédérale, sous la conduite du Secrétariat général de mon département, a analysé les points faibles de la gouvernance d'Agroscope critiquée aujourd'hui et a élaboré différentes variantes pour les résoudre.

Le groupe de travail recommande pour l'instant de simplement élargir le conseil d'Agroscope et de ne pas prendre de décision sur l'autonomisation de la station tant que les conséquences n'auront pas été examinées en détail. Le nouveau conseil d'Agroscope devra se composer de représentants et de représentantes externes et internes à l'administration fédérale, en particulier de l'agriculture et de la recherche agronomique, ce qui correspond au souhait que la participation soit plus ouverte.

La demande de modification de la motion déposée par la commission chargée de l'examen préalable tient compte des recommandations du groupe de travail. Le Conseil fédéral et le département sont déjà au travail. Le Conseil fédéral se rallie à la motion modifiée et vous demande de la soutenir.

Je vous donne quelques informations concernant une éventuelle autonomisation. Il est important, dans ce dossier très émotionnel, de ramener le calme et la sérénité, Monsieur Grin l'a rappelé. Si le Conseil fédéral est prêt à élaborer des éclaircissements, il peut déjà supposer qu'une autonomisation aurait des conséquences considérables sur le portefeuille des tâches, sur la structure des coûts, sur Agroscope dans son ensemble et sur les employés en particulier. La motion initiale, telle qu'elle est rédigée, serait loin de ramener la sécurité. C'est pour ces raisons que je vous invite vivement, au nom du Conseil fédéral, à adopter à la motion modifiée telle qu'elle vous est proposée.

La presidente (Carobbio Gusetti Marina, presidente): La commissione propone di accogliere la mozione nella sua versione modificata.

Angenommen – Adopté